

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Stéphane Montangero : Développer les sens de nos enfants pour lutter contre l'obésité !

Rappel

Le 3 avril 2012, M. le Député Stéphane Montangero a déposé un postulat dont le texte figure ci-dessous.

Depuis plusieurs années, le programme "Senso5" a été développé en Valais : ses deux objectifs principaux sont de développer des outils d'apprentissage pluri sensoriels ainsi que la curiosité et le plaisir d'une alimentation diversifiée des enfants, leur permettant ainsi une autre approche de l'alimentation et du rapport à la nourriture. Avec semble-t-il des résultats intéressants en matière de prévention de l'obésité, même si l'échantillon testé est très faible (moins de 150 enfants) : les données obtenues après cinq ans montrent que la part d'obésité du groupe "Senso5" est statistiquement significativement plus basse que celle du groupe témoin, alors que la part d'obésité au départ du projet n'était pas statistiquement significativement différente dans les deux groupes (1). Des analyses et recherches complémentaires doivent être effectuées afin de confirmer ces résultats prometteurs.

Par ailleurs, il convient de relever que " Senso5 " se veut une approche simple et concrète, déclinée pour tous les degrés de la scolarité initiale (4 à 12 ans) afin de garantir des résultats à long terme sur la santé des enfants. Il a été développé à la lumière des dernières connaissances scientifiques et pédagogiques par des experts en pédagogie, en évaluation sensorielle, en alimentation, en psychologie et sociologie.

"Senso5" est un programme déjà reconnu puisqu'il est recommandé dans le cadre des nouveaux programmes pédagogiques romands (PER). Ce programme a du reste été conçu en étroite collaboration avec des enseignants actifs dans l'élaboration du PER. Le projet "Senso5" a été développé sur mandat du Conseil d'Etat valaisan par ses départements de l'éducation (DECS), de la santé (DFIS) et de l'économie (DET) par le service de l'agriculture.

Persuadé qu'en termes de lutte contre l'obésité il n'y a pas de concurrence, mais une nécessaire complémentarité des actions qui doivent permettre à chaque personne de trouver les outils qui pourront lui permettre d'aborder sereinement les questions nutritionnelles, nous souhaitons que la voie explorée par le Valais le soit également dans notre canton.

Ainsi, au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'introduire le programme "Senso5" dans les classes vaudoises. Nous demandons que soient étudiés les avantages, inconvénients et la faisabilité concrète d'une introduction de "Senso5". Cette étude pourrait prévoir, si besoin, la mise sur pied d'un programme pilote. Le tout sera finalisé dans un bref rapport qui, si le gouvernement juge opportun d'introduire ce programme en classes vaudoises, sera complété par un plan d'actions.

Le postulat a été pris en considération par le Grand Conseil et renvoyé le 1^{er} mai 2013 au Conseil d'Etat.

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Depuis 2007, un programme cantonal "Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises" est déployé sur volonté de deux chefs de département A.C. Lyon et P.Y. Maillard. Ce programme vise à ce que les établissements mettent en œuvre une politique de santé pour que les élèves bougent plus et mangent mieux. L'Unité de promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) est garante de la mise en place du programme, notamment par le suivi des équipes de PSPS de chaque établissement, l'encouragement et le soutien financier de projets de PSPS ainsi que par l'évaluation des outils et des prestataires externes souhaitant intervenir dans les écoles.

Cette dernière activité bénéficie d'une procédure basée sur des critères explicites comme les objectifs en lien avec le Plan d'études romand (PER) et les autres règlements, la validité scientifique des contenus développés, la pertinence de la démarche. Les appréciations finales vont de "A : quasi obligatoire" à "F : interdite par l'Etat". Une liste des prestations évaluées ainsi que leur appréciation est envoyée régulièrement aux directions et aux équipes de PSPS des établissements scolaires, ceci afin de les orienter vers des interventions de qualité dans un domaine où l'impact demeurera toujours difficile à mesurer.

De ce fait, le programme "Senso5" a fait l'objet d'une évaluation par l'Unité PSPS ainsi que d'un projet-pilote dans les classes enfantines de Blonay pendant les années scolaires 2012-2014. En date du 5 décembre 2013, la prestation a reçu l'appréciation "B : recommandée".

La Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL) prévoit de mettre à son programme de formation continue de 2014-2015, le thème de l'éducation alimentaire et notamment le programme Senso5.

Parallèlement à cette démarche, la fondation valaisanne Senso5 a fait reconnaître son programme par la Commission d'évaluation de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, cette dernière l'a reconnue le 22 novembre 2011 comme étant une ressource recommandée.

Il faut encore relever que l'argumentation de Senso5 dans son communiqué de presse du 8 février 2012, fortement relayé par les médias, traitant du lien entre les enfants ayant participé au programme et leur taux d'obésité plus bas que les enfants du groupe témoin, a été nuancée par les auteurs en page 85 du rapport d'évaluation [Clerc-Berod, C., Hugo, A., Luisier, A.C. Rapport de projet Senso5. 2012. 95 pages.] : "Il est clair que la taille de la cohorte (petit nombre d'enfants obèses) est insuffisante pour produire des résultats généralisables à l'ensemble de la population" (1 enfant obèse dans le groupe ayant bénéficié de l'intervention, 5 dans le groupe témoin après 5 ans). Ceci est cohérent avec les connaissances scientifiques actuelles sur la prévention de l'obésité qui indiquent que l'objectif visé doit être centré sur l'activité physique et une alimentation équilibrée mais pas sur le poids lui-même à cause des risques de démotivation et de stigmatisation.

CONCLUSIONS

Les éléments demandés par le postulat de Monsieur Montangero sont déjà mis en place dans le canton, les établissements scolaires qui le souhaitent peuvent choisir de former leurs enseignants et de développer le programme dans les classes. Cette démarche est toutefois basée sur le libre arbitre des directions et de leur corps enseignant, elle ne peut en aucun cas être imposée à tous les établissements.

L'étude évoquée par le postulant n'a pas été jugée opportune, l'évaluation du programme Senso5 ayant déjà bénéficié d'un rapport conséquent fondé sur plusieurs années d'expérimentation et appuyé par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUSMP).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mars 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean